

L'AQPF se dote d'une Commission pédagogique

Michel Thérien

Number 70, May 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45228ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Thérien, M. (1988). L'AQPF se dote d'une Commission pédagogique. *Québec français*, (70), 6–6.

L'AQPF se dote d'une Commission pédagogique

Depuis quelques années, les représentants et les représentantes de niveau, primaire, secondaire, collégial et universitaire, de même que le directeur au français langue seconde, qu'il faudra peut-être appeler bientôt les représentants et les représentantes des ordres d'enseignement, siègent au Conseil d'administration, notamment pour y faire valoir ce que l'on pourrait appeler le point de vue pédagogique des membres de l'association. Ils ont aussi un rôle important à jouer dans les congrès par la préparation et l'animation de leur commission respective, chacune amenant à l'Assemblée générale ses résolutions qui, une fois votées, deviennent les résolutions de l'association, orientant et occupant dans une bonne mesure les travaux du Conseil d'administration. C'est ainsi, par exemple, que cette année, suite à une résolution de la Commission universitaire, entérinée par l'Assemblée, un colloque sur la didactique du français a été organisé en collaboration avec la Section de Montréal, colloque qui réunissait une trentaine de membres de cet ordre d'enseignement et dont les délibérations — qui ont été enregistrées — devraient vraisemblablement donner lieu à une publication qui contribuerait à préciser la position de l'AQPF dans le domaine de la didactique, position qui pourrait être diffusée aux membres de l'association et à la communauté scientifique. Ce rôle des représentants et des représentantes des ordres d'enseignement n'est donc pas peu de chose, mais le Conseil d'administration voulait voir jouer à ces représentants et représentantes un rôle encore plus important, à la fois pour l'animation pédagogique de l'association et la contribution au débat démocratique toujours renouvelé au Québec sur l'enseignement du français dans les écoles et la francisation de la jeunesse québécoise. Le création d'une Commission pédagogique pourrait contribuer à cet élargissement de leurs fonctions. Nous en verrons la composition, le rôle et le fonctionnement.

Composition

La commission pédagogique est composée des représentants et de la représentante des différents ordres d'enseignement — primaire, secondaire, collégial et universitaire —, du directeur au français langue seconde, du directeur aux comités, de la vice-présidente et du président du Conseil d'administration. Ils sont élus à ces divers postes en Assemblée générale et le mandat qu'ils reçoivent dans la Commission pédagogique leur est octroyé par le Conseil d'administration auprès duquel ils en rendent compte.

Rôle

Mandatée par le Conseil d'administration, la Commission pédagogique remplit principalement deux fonctions. D'une part, elle est l'instance que se donne le Conseil pour définir les positions pédagogiques de l'association sur l'enseignement du français au Québec. À ce titre, elle participe au débat démocratique sur la question du français et rend publiques les positions de l'association; à ce titre aussi, elle contribue à l'animation pédagogique des membres de l'association, les documents, avis, positions qu'elle produit servant de balises à l'action et à la pratique quotidiennes. D'autre part, en collaboration avec les représentants et les représentantes des différents ordres d'enseignement des sections, elle est en mesure de connaître les préoccupations des membres de l'association, leurs besoins et leurs attentes. Dans un rapport dialectique mutuel, elle donne et reçoit.

Fonctionnement

La Commission adapte son fonctionnement à l'urgence et à l'ampleur de la tâche à accomplir. Dans le cas d'un document important qui concerne l'orientation de l'AQPF, la Commission prépare un document provisoire, le soumet aux représentants et aux représentantes des sections — lesquels pourraient être appelés à consulter les membres de leur ordre d'enseignement — et adopte la position finale. Dans certains cas, parce qu'elle veut avoir le point de vue d'experts sur une question particulière, elle constitue un Comité ad hoc qui lui fait rapport et elle adopte la position finale. Dans d'autres cas, parce qu'il y a urgence ou parce que la position de l'association est déjà claire — résolutions de l'Assemblée, mémoires antérieurs, etc. —, la Commission ne procède à aucune consultation et rend publique la position de l'association. Dans tous les cas, elle en rend compte au Conseil d'administration.

La Commission pédagogique constituera à n'en pas douter un important facteur d'engagement et de mobilisation. D'une part, elle amènera un plus grand nombre de membres à s'engager dans des actions professionnelles qui contribueront à définir les conditions d'exercice de notre tâche, le plus souvent tous ordres d'enseignement réunis. D'autre part, elle amènera plus souvent l'AQPF à intervenir publiquement dans le débat démocratique, documents à l'appui. À côté des discours d'opinion qu'il n'y aurait certes pas intérêt à museler et qu'elle pourrait d'ailleurs alimenter viendra se faire entendre le discours officiel de l'AQPF fondé sur l'expérience professionnelle, l'engagement et la réflexion de ses membres.

Le président
Michel Thérien